

MORT ET RÉSURRECTION DU CARMEL FÉMININ FRANÇAIS 1789 - 1850

par

*Frère LOUIS-MARIE DE JÉSUS
de l'Ordre des Carmes Déchaux.*

Le sujet étant vaste, commençons par en fixer les limites.

Par "Carmel féminin français", nous entendons la branche féminine du Carmel réformée par sainte Thérèse de Jésus en 1562 et introduite en France en 1604.

A la veille de la Révolution, il existait en France quatre communautés, toutes bretonnes, appartenant à la branche dite de l' "Antique Observance" (c'est-à-dire non réformée) mais nous n'en dirons rien ici.

Pour la période couverte par cet exposé, nous avons volontairement retenu une fourchette large, à savoir 1789-1850. C'est nécessaire si l'on veut se faire une idée assez juste de ce que fut la restauration du Carmel féminin français ; mais la partie la plus importante de l'exposé sera consacrée à la période antérieure à la Restauration (1814-1830) avec, bien sûr, une priorité pour la décennie révolutionnaire proprement dite.

Nos sources sont en premier lieu internes à l'Ordre du Carmel :

- publications de l'Ordre (revues, etc...).
- nombreuses monographies ou études diverses consacrées aux monastères féminins.
- les *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, série imprimée dite de Poitiers (à ne pas confondre avec celle de Troyes) en 4 volumes. Oudin éditeur, 1887.
- il convient surtout de mentionner un ouvrage (un "monasticon" pour être plus précis) récemment publié en espagnol (1992) aux

Editions "Monte Carmelo" des Carmes Déchaux de Burgos, sous la direction du Père Rafael Mejia, O C D : *Carmelos de Francia*. Il s'agit d'une présentation fort bien faite de toutes les fondations féminines carmélitaines françaises, de 1604 à nos jours.

Nous avons beaucoup utilisé l'étude du R. P. Mejia. Les notices historiques qui la constituent offrent toujours une bonne synthèse. Elles sont élaborées à partir de documents de première main, communiqués par les monastères eux-mêmes la plupart du temps.

Notre plan, simple, sera chronologique. Après une brève présentation du Carmel français à la veille de la Révolution, nous développerons les trois parties intitulées ainsi :

- Révolution et entrée dans la clandestinité.
- Résurgence discrète.
- Fécondité surabondante.

*

* *

Le carmel français à la veille de la Révolution

Il se porte plutôt bien. En 1789, le royaume compte 74 monastères et un peu plus de 1 700 carmélites⁽¹⁾, avec une moyenne d'environ 23 moniales par communauté, ce qui est plus qu'honorable lorsqu'on sait que sainte Thérèse avait fixé un maximum théorique de 21 sœurs par monastères. A titre de comparaison, la France compte actuellement (1994) 113 monastères pour environ 2 000 moniales, soit une moyenne approximative de 17 sœurs par communauté. En 1792, les carmels les mieux pourvus sont ceux de Paris I (rue Saint-Jacques) : 42 sœurs, Lyon : 37 sœurs, Pontoise : 33 sœurs, Dijon : 31 sœurs, Auch et Chartres : 30 sœurs.

Le rythme des fondations, depuis 1604, mérite quelques remarques :

- de 1604 à 1636, 63 monastères sont fondés.
- de 1637 à 1668, 13 monastères sont fondés.
- de 1669 à 1789, 1 monastère est fondé (celui d'Alençon en 1778).

Trois monastères sont supprimés avant 1789 :

- Morlaix I (en 1626), à la suite d'un conflit entre le cardinal de Bérulle et les moniales.

(1) Estimation établie à partir des effectifs précis dont nous disposons pour 40 des 74 communautés au moment des expulsions de 1792.

- Brive-la-Gaillarde (en 1688), Louis XIV ayant refusé de délivrer les lettres patentes de fondation.

- Troyes I (en 1750), le monastère, gagné aux idées jansénistes, dut être fermé.

En 1789, le Carmel français est prospère. Il connaît une belle vitalité mais aucun élan "missionnaire" (une seule fondation en 120 ans). Les monastères restent sur leurs acquis et généralement, ne font pas parler d'eux. L'observance y est fidèlement respectée, souvent avec ferveur. Les troubles jansénistes, qui ont sérieusement affecté plusieurs communautés (Paris I, Saint-Denis, Beaune, Lectoure, Riom, Troyes I, Troyes II), appartiennent au passé⁽²⁾.

Le décor étant posé, nous pouvons entrer dans le vif du sujet.

A. Révolution et entrée dans la clandestinité

Quelques rappels pour commencer :

- 2 novembre 1789 : mise à la disposition de la Nation des biens ecclésiastiques.

- 13 février 1790 : suppression des ordres religieux autres qu'enseignants et hospitaliers. L'émission des vœux monastiques est interdite.

- 20 mars 1790 : l'Assemblée Constituante ordonne d'interroger tous les réguliers et de "libérer" ceux qui se déclaraient retenus dans l'état religieux contre leur volonté.

- 16 avril 1790 : l'Assemblée Constituante vote la nationalisation des biens ecclésiastiques.

- 20 avril 1790 : décret généralisant les inventaires.

- 12 juillet 1790 : Constitution Civile du Clergé (sanctionnée par le Roi le 26 décembre suivant).

- 10 mars 1791 : par le bref " Quod aliquantum", Pie VI condamne la Constitution Civile du Clergé.

Toutes ces dispositions, on s'en doute, entretiennent une inquiétude grandissante dans les carmels de France. Le décret du 13 février 1790 pousse les carmélites à faire entendre leur voix au-delà des cloîtres. Au nom de tous les carmels de France, les Mères Prieures des trois monastères parisiens et de Saint-Denis⁽³⁾ font parvenir à l'Assemblée Constituante un texte particulièrement ferme et émouvant.

(2) En 1750, les conflits étaient réglés en grande partie. Le paroxysme avait eu lieu entre 1745 et 1750.

(3) Mère Nathalie de Jésus (rue de Grenelle), Mère Marie-Louise de Gonzague (rue Saint-Jacques), Mère Thérèse du Saint-Esprit (rue Chapon), Mère Dorothée de Jésus (Saint-Denis).

Nous nous permettons d'en citer la partie principale :

"Nos Seigneurs,

Nous demandions à Dieu le succès de vos travaux, la conservation du roi et la prospérité de la France, lorsqu'on est venu nous signifier que, dans les communautés des deux sexes, vous aviez suspendu l'émission des vœux. Il ne nous appartient pas de juger les motifs qui vous ont fait prononcer cette suspension ; les termes du décret nous font espérer qu'elle ne sera que passagère et, en attendant que votre sagesse la révoque, notre devoir est de nous y conformer.

Mais on veut nous persuader que la destruction de plusieurs maisons religieuses entre dans le projet de l'Assemblée nationale, et que, malgré tout ce que sa réalisation a d'alarmant pour le repos des cloîtres et la tranquillité des familles, l'effet en est prochain.

Serait-il possible que des établissements, dont les uns sont si favorables à la religion par la charité, les autres si nécessaires au sexe par l'éducation, tous si utiles à l'innocence par la retraite, fussent irrévocablement proscrits ?

Aurions-nous à craindre qu'un Ordre qui, dans tous les temps, a mérité la protection des souverains, l'estime des peuples, la reconnaissance de tant d'individus, fût voué à une destruction désastreuse, et souffrirez-vous qu'une maison où, en refusant toute distinction, la tante auguste d'un monarque citoyen vient de passer les plus heureuses années de sa vie (allusion à Madame Louise de France, entrée au carmel de Saint-Denis), éprouvât le malheur d'une dissolution ?

Les richesses des Carmélites n'on jamais tenté la cupidité ; leurs besoins n'importent pas la bienfaisance. Notre fortune est cette pauvreté évangélique qui, en acquittant toutes les charges de la société, trouve encore moyen d'aider les malheureux, de secourir la patrie, et nous rend pourtant heureuses de nos privations. La liberté la plus entière préside à nos vœux, l'égalité la plus parfaite règne dans nos maisons ; nous ne connaissons ici ni riches, ni nobles, et nous n'y dépendons que de la loi. Comment un état qui offre sans cesse des secours aux besoins, des asiles à la vertu, des soutiens à la faiblesse, serait-il réprouvé par une Assemblée qui a pris sous sa protection l'homme vertueux, les mœurs publiques et le citoyen indigent ?

Daignez vous informer, nos seigneurs, de la vie qu'on mène dans toutes les communautés de notre Ordre ; n'en croyez ni les préventions de la multitude, ni les craintes de l'humanité. On aime à publier, dans le monde, que les monastères n'enferment que des victimes lentement consumées par les regrets ; mais nous protestons devant Dieu que, s'il est sur la terre une véritable félicité, nous en jouissons à l'ombre du sanc-

tuaire, et que, s'il fallait opter entre le siècle et le cloître, il n'est aucune de nous qui ne ratifiât son premier choix"⁽⁴⁾.

La lettre suscite, en réponse, une vague espérance qui ne tarde à être déçue. Après avoir dépouillé les religieux de leurs biens, l'Etat s'engage à leur verser une pension (décret de l'Assemblée Constituante en date du 14 octobre 1790), mais les moniales ne sont pas dupes...

"Les nouveaux maîtres de la France, après avoir dépouillé les religieux de leurs biens, et leur avoir laissé le firmament pour toit et la terre pour lit, voulurent encore, malgré cette criante injustice, paraître bons, équitables, généreux même aux dépens des malheureux sujets de leurs bienfaits dérisoires. Il firent donc un décret annonçant que tous les religieux et les ecclésiastiques recevraient une pension ; mais la modicité de la somme montrait aux moines clairvoyants que le gouvernement, qui s'était arrogé le droit d'abolir tous les vœux, respectait trop celui de pauvreté pour se permettre de l'enfreindre"⁽⁵⁾.

L'incertitude, l'insécurité s'installent dans chaque monastère, comme dans tout le pays. Les perquisitions et les interrogatoires succèdent aux inventaires, aux saisies et aux prestations de serments. Parmi ces dernières, le serment de "liberté-égalité" imposé à tout Français pensionné (décret du 14 août 1792), n'est théoriquement pas exigé des religieuses (décret du 18 août 1792). Dans les faits, bien des témoignages attestent que des communautés doivent se plier à cette formalité. Enfin, les lois strictes de la clôture monastique sont régulièrement violées par les officiers municipaux.

Les événements politiques se précipitent et s'enchaînent. Quels que soient leurs attachements politiques, le loyalisme des carmélites vis à vis des autorités civiles n'est jamais pris en défaut, sauf lorsque l'Etat prétend porter atteinte aux intérêts de la religion.

Par décret du 18 août 1792, les communautés religieuses sont dissoutes. Ordre est donné de procéder à la mise en vente des maisons occupées par les réguliers des deux sexes. L'Assemblée Législative oblige les religieux à évacuer leurs couvents pour le 1^{er} octobre, date de mise en vente publique des bâtiments.

Pour les carmélites, tout bascule. Dans la plupart des cas, les monastères ne sont ni surpris ni prêts. Les protestations sont vaines. Les moniales se ressaisissent et planifient leur "dispersion". Une soixantaine de communautés (sur un total de 74) sont dissoutes entre la première semaine de septembre 1792 et les premiers jours d'octobre. Les monastères épargnés connaissent le même sort dans les mois qui viennent, à l'exception notable de Narbonne où les carmélites ne sont expulsées

(4) Extrait cité in, *Vie de la R.M. Camille de l'E.-J.*, Paris, 1897, p. 194 et sv.

(5) Extrait cité in, *Chroniques de l'Ordre des Carmélites Troyes*, 1888, tome III, p. 123.

qu'en janvier 1794. Les communautés de Bourges, Limoges, Toulouse et Verdun, elles, sont dissoutes dès les années 1790-1791.

Plus que jamais, les Mères Prieures assument la charge qui leur a été confiée et pourvoient à la subsistance de chacune des filles. On peut véritablement admirer le courage de ces femmes qui ont dû s'adapter du jour au lendemain à ce brusque retour dans un monde qu'elles avaient quitté de façon radicale, parfois depuis longtemps et qu'elles retrouvaient en pleine ébullition révolutionnaire, sans comparaison possible avec celui qu'elles avaient connu.

Une immense entreprise de sauvetage

Deux siècles se sont écoulés et la vision reste saisissante. Sans céder à la panique, les carmélites de France s'engagent dans une véritable "débâcle disciplinée". Elles envisagent et adoptent toutes les solutions de secours possibles, tous les cas de figure, du plus insolite au plus dangereux.

Commençons par les plus simples :

Dans presque tous les cas, les sœurs sont prises en charge (en petits groupes ou toutes ensemble) par des amis sûrs, des bienfaiteurs de la communauté ou par leurs propres familles. Les sœurs qui optent pour un retour spontané dans leur famille ne sont pas très nombreuses mais un certain nombre y sont contraintes par les événements. De manière générale, et on le comprend bien, il répugne aux carmélites d'être séparées et d'affronter seules la perspective du martyre. Pour une communauté comme celle de Nantes, l'éparpillement des sœurs sera fatal.

Le martyre... On peut dire que toutes les carmélites s'y sont préparées avec foi, sans forfanterie. Georges Bernanos, dans un style inimitable, a fort bien exprimé les dispositions de ces carmélites :

"Il ne s'agit pas, en effet, d'offrir nos pauvres vies en nous faisant trop d'illusion sur le prix qu'elles valent, car jamais ne fut plus vrai qu'aujourd'hui le vieux dicton qui assure que la manière de donner vaut mieux que ce qu'on donne. Nous devons donner notre vie avec décence. La donner même à regret ou du moins avec une arrière-pensée de tristesse, ne saurait nullement offenser la décence. Ce serait, au contraire, y manquer gravement et grossièrement que de nous monter la tête entre nous avec de grands mots et de grands gestes, comme les militaires, avant l'assaut, boivent de l'alcool assaisonné de poudre"⁽⁶⁾.

Une fois expulsées de leurs monastères, les sœurs se mettent en quête d'un asile et font leur entrée dans la clandestinité. Certaines conservent leur habit monastique pendant plusieurs mois encore. Les Mères Prieures, généralement, divisent leurs communautés en petits

(6) Georges BERNANOS, *Dialogues des Carmélites*. 4^e tableau, scène XIII. Réplique de la Mère Marie de l'Incarnation.

groupes placés sous la direction d'une "ancienne". La Prieure, elle, fait le lien d'un groupe à l'autre, au prix de bien des risques. Contraintes à un isolement absolu, les sœurs s'efforcent de rester fidèles à l'observance de leurs usages réguliers. Dans la plupart des cas, les secours de quelque prêtre proscrient leur manquent pas, sauf lorsque la Terreur se généralise au cours de l'été 1793. Pour éviter les risques d'arrestation, pour ne pas exposer des hôtes généreux on change souvent de cachettes. Ces mesures de prudence ne dissipent malheureusement pas le spectre des geôles révolutionnaires de triste mémoire. De très nombreuses sœurs y font des séjours plus ou moins prolongés, sur simple décision arbitraire ou pour avoir refusé de prêter serment. Ce dernier cas se présente, entre autres, à Limoges et Narbonne. Des communautés entières sont incarcérées (Abbeville, Beaune, Bourges, Chalon-sur-Saône, Compiègne, Montauban, Narbonne, Tours). A Chalon et Morlaix, les sœurs ont le privilège original d'être détenues dans leur propre monastère transformé en prison. L'incarcération des communautés de Beaune, Chalon-sur-Saône et Tours est particulièrement longue (18 mois pour Tours, 15 mois pour Chalon).

Le type d'organisation clandestine que nous venons de présenter a été adopté par bien des communautés de carmélites. Même s'il demande beaucoup d'abnégation de la part des sœurs, il n'est pas original en soi. La plupart des autres congrégations religieuses l'ont expérimenté à la même époque.

Quelques situations particulières méritent d'être signalées à présent :

Malgré leur expulsion théorique, cinq sœurs de Narbonne parviennent à retourner dans leur monastère dès leur sortie de prison, au lendemain du "9 Thermidor" (27 juillet 1794). Elles s'installent dans le logis des tourières (c'est-à-dire les sœurs externes) où elles observent une vie bien régulière jusqu'à la mort de la dernière d'entre elles en 1835. Cet exemple de ténacité et d'attachement à un monastère n'est pas unique.

Traversant toute la tourmente révolutionnaire, les monastères d'Amiens, Beaune, Montauban et Orléans parviennent également à maintenir la vie régulière ou à rester regroupés sans trop d'interruption prolongées. La fidélité audacieuse des sœurs de Montauban et Orléans ne laisse pas d'impressionner. L'ingéniosité des carmélites d'Amiens est telle que la Mère Prieure parvient à répartir sa communauté clandestine dans trois maisons contiguës qui communiquent entre elles de l'intérieur.

La chute de Robespierre (27 juillet 1794) sauve *in extremis* de la guillotine (ou du peloton d'exécution) et prive de la gloire du martyre des sœurs de Carpentras, Chartres et Tours, ainsi que la communauté entière de Bourges.

La proximité des frontières incite certains groupes à passer en terre étrangère. C'est ainsi que des monastères du nord de la France, qui

avaient accueilli lors de la persécution religieuse de Joseph II (1783) leurs sœurs expulsées des Pays-Bas autrichiens⁽⁷⁾, bénéficient à leur tour des lois de l'Hospitalité monastique. Quelques sœurs de Lille trouvent refuge chez les carmélites de Tournai. Curieuse ironie du sort, parmi les 18 moniales expulsées le 14 septembre 1792 se trouvent plusieurs exilées de Tournai et Ypres, elles-mêmes déjà chassées en 1783. Il en est de même avec le carmel de Pontoise qui compte trois professes du monastère de Bruges. Les sœurs de Termonde rendent à six carmélites de Paris IV (Rues du Bouloy et de Grenelle) l'hospitalité dont sept d'entre elles avaient bénéficié de 1783 à 1790, en ce même monastère parisien. Les monastères de Tournai, Hoogstraet et Anvers accueillent plusieurs carmélites de Valenciennes. Le carmel d'Anvers, en outre, ouvre ses portes à toute la communauté (15 sœurs) de Reims où précisément quatre moniales anversoises avaient trouvé refuge de 1783 à 1790.

Les lois de l'hospitalité fonctionnent dans un parfait double sens. Plus téméraires, des carmélites bordelaises émigrent à Bilbao. Trois sœurs de Rouen, après un long périple, échouent à Ségovie chez leurs consœurs carmélites. La Mère Sous-Prieure de Toulouse gagne Barcelone dont elle ne reviendra que trente ans plus tard.

L'exode le plus spectaculaire est probablement celui du carmel de Reims ; 14 des 24 moniales expulsées partent vers l'inconnu comme l'ont fait Dom de Lestrangle et ses moines trappistes. Après 18 mois passés à Anvers, les sœurs doivent fuir devant l'arrivée des troupes françaises. Elles passent en Allemagne et séjournent trois mois au carmel de Düsseldorf (Westphalie). En octobre 1794, les bombardements français les obligent à reprendre la route. Elles se fixent pour huit années à Paderborn. Leur folle équipée prend fin avec le Condordat. En juillet 1802, elles sont onze à réintégrer Reims. Trois d'entre elles sont mortes en exil.

A coté de ces destinées peu communes, bien d'autres exemples héroïques ne seront jamais cités. c'est à l'honneur des carmélites qui ont su se fondre dans un parfait anonymat et satisfaire aux impératifs de la clandestinité. Il est hors de doute que leur vocation monastique les y disposait. Confrontées à des changements radicaux, elles ont montré une grande faculté d'adaptation aux situations les plus pénibles et elles ont surtout su rester fidèles, à leur identité profonde.

B. Résurgence discrète

A la chute de Robespierre, le "9 Thermidor" (27 juillet 1794), on peut dire qu'officiellement, le Carmel de France est mort. Toutes les communautés sont disloquées. Les persécutions les plus ardentes s'achè-

(7) En 1783, le Père Général des Carmes Déchaux avait adressé une requête à Madame Louise de France, Prieure des carmélites de Saint-Denis, lui demandant d'accueillir les moniales des carmels supprimés par l'Empereur d'Autriche.

vent mais l'avenir s'annonce encore sombre. Pour les carmélites commence une longue période (environ huit ans) de stagnation apparente, de vie au ralenti. Qu'elles soient isolées ou rassemblées en petites groupes, il leur faut toujours rester dans la clandestinité, se contenter de peu et, si possible, se faire oublier.

Un lourd bilan

Les rangs des carmélites sont très clairsemés. Un certain nombre d'isolées s'orientent vers un retour définitif dans le monde. Le déracinement communautaire crée des traumatismes, lesquels ne résistent pas à l'usure du temps, à la précarité du quotidien. Cette situation engendre donc quelques défections.

Du côté des pertes de vies humaines, le bilan est très lourd. Il y a tout d'abord les exécutions : les 16 carmélites de Compiègne et une professe du monastère de Lyon, sœur Madeleine de la Croix (Anne Vial dans le siècle) montent à l'échafaud. Mais il y a surtout la masse de celles qui meurent à la suite de mauvais traitements ou, bien sûr, de mort naturelle. Les "anciennes" n'ont pas résisté à l'épreuve de l'incarcération ou d'un isolement trop brutal. Chaque communauté est cruellement touchée. La sœur Françoise de Saint-Ignace (de Marmonteil), du carmel de Pontoise, meurt "pour la foi" en 1793, à l'âge de 36 ans. Elle s'était réfugiée auprès des siens, ce qui montre bien que les retours en famille ne sont pas une garantie absolue de survie.

Plusieurs communautés versent un très lourd tribut. Citons seulement pour l'exemple celle de Nantes : 13 des 26 moniales perdent la vie pendant cette période. Une survivante évoque avec pudeur ces disparitions tragiques⁽⁸⁾ :

Plusieurs sœurs "se trompèrent en croyant trouver plus de tranquillité à la campagne. De ce nombre fut la sœur Victime de Jésus. D'une figure des plus intéressantes, elle fut arrêtée et emmenée, et les hommes de troupe ne lui ôtèrent la vie qu'après lui avoir fait mille outrages. Deux autres furent obligées de fuir de village en village, et moururent de fatigue et de misère, trois autres furent emprisonnées, dont nos deux sœurs Sagoy ; leur compagne accusée de tous les maux de la révolution se vit condamnée à une détention qui n'eut de fin qu'à la mort de Robespierre. Notre communauté était composée de beaucoup d'anciennes à cette époque, puisqu'à l'exception de quatre professes et de deux postulantes, toutes dépassaient quarante ans . Depuis 1792 jusqu'en 1801, nous en perdîmes treize".

Une fois de plus au cours de son histoire, le Carmel n'a pas manqué le rendez-vous du sacrifice.

(8) Témoignage de la sœur Marie-Sophie de l'E.-J. (1762-1833) cité dans la revue *Carmel*, 1928-1929, p. 236.

Des femmes de tête

Parmi les carmélites survivantes, nombreuses sont celles qui entendent demeurer fidèles à leur vocation religieuse. L'adversité les a formées à la rude école de la patience. Elles attendent leur heure qui n'est pas encore venue.

Les hommes du Directoire (du 27 octobre 1795 au 10 novembre 1799) font preuve d'une tolérance tacite vis à vis de l' "ancienne religion" qui tend progressivement à supplanter une Eglise Constitutionnelle décadente.

Les prêtres réfractaires rentrent d'exil, le culte se rétablit. A partir de la fin de 1797, une nouvelle vague de persécutions religieuses n'incite guère à quitter leur retraite. Dans leur extrême pauvreté, il leur faut travailler pour vivre. Les carmélites n'oublient pas que leur Règle les met en garde contre l'oisiveté. Celles de Pontoise "confectionnaient des biscuits que les dames de la ville leur achetaient par charité"⁽⁹⁾. Celles de Sens manient l'aiguille. Chaque groupe s'ingénie à trouver une solution rémunératrice et surtout discrète. Il n'est pas encore possible, dans l'immédiat, de chercher à reconstituer ne serait-ce qu'un embryon de communauté pourvu d'un minimum de stabilité. Tous les monastères ont été saisis par l'État, vendus, transformés en prison, casernes ou dépôts de toutes sortes.

Plus que jamais, il convient d'agir avec prudence et diplomatie, sans précipitation. Un équilibre instable a été difficilement acquis. Il ne s'agit pas de le rompre.

Le moment est donc venu d'évoquer les chevilles ouvrières de la restauration...

L'histoire de l'héroïsme féminin compte quelques belles pages carmélitaines. Elles s'inscrivent dans la plus pure tradition thérésienne.

Certains visages se détachent au sein de l'immense cortège des carmélites arrachées à leurs cloîtres. Le souvenir fidèle de leurs communautés reconnaissantes nous a valu de retenir leurs noms, grâce aux chroniques, témoignages et divers documents d'époque. Le cadre de notre étude nous contraint à ne sélectionner qu'un nombre restreint de ces personnalités exceptionnelles.

Ce sont des femmes comme les autres, pourvues de qualités humaines particulières, certes, mais dont on n'aurait probablement pas parlé en d'autres circonstances. L'épreuve les a hissées hors des normes communes du courage. La plupart du temps, ce sont des Prieures. Le poids du supériorat et des responsabilités en ces temps difficiles destinait ces femmes à être mises en avant, on le comprend facilement. Peu habituées à exercer leur charge sur une longue période (les Constitutions de

(9) Extrait cité in, *Chroniques de l'Ordre des Carmélites* Troyes, 1888, tome III, p. 582.

sainte Thérèse fixent à trois années la durée du priorat), il leur faut souvent l'exercer au-delà des limites du raisonnable dans une grande solitude psychologique, en attendant de pouvoir procéder un jour à de nouvelles élections canoniques régulières.

La plus célèbre est sans aucun doute la Mère Thérèse-Camille de l'Enfant-Jésus, professe du monastère parisien de la rue de Grenelle. On peut dire qu'elle est l' "âme de la restauration du Carmel français".

Marie-Thérèse-Françoise-Camille de Soyecourt appartient à une illustre et noble famille d'origine picarde. Lorsqu'en 1784 elle entre au carmel à l'âge de 27 ans, l'événement ne passe pas inaperçu. Madame Louise de France, Prieure du carmel de Saint-Denis et tante du Roi envoie à la Maîtresse des novice du couvent de la rue de Grenelle l'instruction suivante : "Qu'on ne me gâte pas cette petite de Soyecourt ! Qu'on n'en fasse pas une poule mouillée !". L'avertissement sera scrupuleusement suivi.

Arrêtée le 29 mars 1793, rue Mouffetard où elle vivait avec quelques-unes de ses compagnes, elle est enfermée à Sainte-Pélagie puis libérée le 11 mai. La paix revenue, du fait que ses parents n'avaient pas émigré (beaucoup de membres de sa famille périrent guillotisés ou emprisonnés), les biens du comte de Soyecourt ne sont pas confisqués. Un décret adopté en 1796 autorise les nobles non émigrés à rentrer en possession de leurs fonds. Orpheline, sœur Thérèse-Camille hérite d'une fortune considérable que Pie VII, qui l'avait en grande affection, lui fait un devoir de conserver. La carmélite emploie cet argent au service de son Ordre et de l'Eglise. En 1797, elle rachète le couvent des carmes de la rue de Vaugirard où son père avait été emprisonné avant de partir à l'échafaud. Là, elle reconstitue un carmel clandestin dont, en 1800, elle est élue Prieure.

Le monastère devient très vite une plaque tournante. La Prieure y recueille des carmélites errantes et isolées puis les redistribue dans de multiples groupes renaissant de leurs cendres. C'est ainsi que la Mère Camille participe activement à la restauration des monastères de Paris, Bourges, Compiègne, Pontoise, Trévoux, etc... Innombrables sont les initiatives de cette moniale insatiable dotée d'un sens génial de l'organisation. Elle contribue à relever la paroisse de Saint-Sulpice, recueille des prêtres indigents qui sortent de prison ou rentrent d'exil. Elle prend sur sa cassette personnelle pour assister le Séminaire du Saint-Esprit, de nombreux instituts religieux et œuvres pieuses. Plus tard, Pie VII prisonnier à Fontainebleau et les "Cardinaux noirs"⁽¹⁰⁾ gardés à vue par la police,

(10) On appellait "Cardinaux noirs" 13 des 26 cardinaux faisant partie de la suite de Pie VII et qui s'étaient abstenus de paraître à la cérémonie de mariage de Bonaparte. Furieux, l'Empereur les avait "désistés", après avoir menacé d'en faire fusiller plusieurs. Il confisqua leurs biens et leur défendit de porter extérieurement les marques de leur dignité (d'où leur nom). Tous furent réduits à vivre de collectes, faites secrètement en leur faveur.

sont aidés efficacement par les "millions de la carmélite". La Mère Camille n'a peur de rien. Lorsqu'en 1809 l'Empereur est excommunié pour s'être emparé des Etats Pontificaux, la carmélite répand des copies de la bulle d'excommunication qu'on avait pris soin de tenir cachée en France. Suspecte, elle est arrêtée puis exilée à Guise (1811-1813). Napoléon la persécute et l'admire tout à la fois. Au déclin de sa puissance, il permet à la Prieure, un fois libérée, de rétablir la clôture et le port de l'habit religieux dans son monastère.

"Du moment que l'Empire n'est pas en jeu, déclarait-il, il n'est pas prudent de discuter avec Madame de Soyecourt. Si tous ceux qui sont pour moi avaient la fidélité de cette femme pour les causes qu'elle soutient, je n'aurais pas tant de soucis"⁽¹¹⁾.

Très attachée à son couvent de la rue de Vaugirard, la Mère Camille achève sa vie féconde par un dernier acte de générosité particulièrement méritoire. En 1845, elle cède ses bâtiments à Monseigneur Affre qui va y fonder l'Ecole des Carmes, berceau de l'Institut Catholique de Paris.

La carmélite, elle, meurt quatre années plus tard, à l'âge de 91 ans, entre les murs d'un nouveau couvent situé à quelques mètres de celui des Carmes.

L'envergure de la Mère Camille, exceptionnelle et reconnue comme telle, semble avoir porté ombrage à d'autres moniales non moins valeureuses. Brièvement, nous voudrions rendre justice à celles-ci et rétablir sur quelques-unes un peu de cette lumière dont elles nous donnent un si beau témoignage.

La Mère Geneviève-Fleur de Sainte-Thérèse (1765-1848), professe de Montauban, mérite une mention particulière. Après une année d'incarcération avec toutes ses sœurs (1794), la "Mère Fleur" (c'est là son appellation courante) reprend possession de son monastère. Expulsées de nouveau par des intrus qui s'emparent des bâtiments en 1799, les moniales peuvent enfin réintégrer leur couvent grâce à la vaillante Prieure qui rachète, lot après lot, son ancien carmel (1801). Une fois bien rétablie chez elle, cette digne fille de sainte Thérèse assure personnellement la fondation des monastères de Cahors (1824) et Carcassonne (1833), tout en restaurant les carmels de Lectoure (1826) et Auch (1835). Ne pouvant pas agir sur tous les fronts en même temps, elle envoie ses moniales relever les fondations de Pamiers (1804), Agen (1807), Limoges (1808), Toulouse (1818) et fonder à Rodez (1825), Figeac (1833) et Saint-Flour (1839).

Dans un autre domaine, celui de la longévité dans l'exercice de sa charge, la Mère Victoire de Sainte-Thérèse (1742-1823) du carmel de Poitiers exerce un priorat de 32 années (1787-1819), menant ses filles

(11) Paroles citées in, *Vie de la R. M. Camille de l'E.-J.* Paris, 1897, p. 392.

d'une main ferme, contre vents et marées. La mère Marie de Saint-Hilarion, Prieure d'Aix depuis 1786, rassemble les carmélites isolées provenant des divers monastères de la région. Un évêque n'hésite pas à la comparer à "une poule qui crie afin de rassembler ses poussins sous ses ailes"⁽¹²⁾.

Sous la houlette de ces femmes de terrain étonnamment efficaces dans un monde hostile, les moniales dispersées vivent souvent dans des conditions invraisemblables pour ne pas dire rocambolesques. Les survivantes qui décrivent ces temps héroïques donnent l'impression d'avoir été entraînées par ces femmes fortes dans une véritable "histoire sainte". C'est la raison pour laquelle les images bibliques s'imposent sous la plume de telle ou telle chroniqueuse. La Mère Louise-Jeanne-Thérèse de Jésus, qui reconstitua le carmel de Troyes, est comparée dans sa circulaire nécrologique au scribe Esdras remettant la loi en vigueur après la captivité de Babylone⁽¹³⁾. Les chroniques du monastère d'Amiens notent, en évoquant une vénérable Prieure rescapée du cataclysme révolutionnaire : "Plus heureuse que Moïse, la Mère Saint-Jean-Baptiste était rentrée avec ses Filles dans la terre promise"⁽¹⁴⁾.

Une tolérance tacite (1794-1814)

Nous avons vu que lorsque survient le "9 Thermidor", le Carmel français est officiellement anéanti. La chute de Robespierre, en fait, marque le début d'un très lent et délicat "dégel" ponctué de soubresauts persécuteurs. Le mouvement n'en demeure pas moins inexorable et dure vingt ans environ.

Jusqu'à la fin de l'Empire, les autorités civiles "ferment les yeux" sur les initiatives émanant des carmélites, dans la mesure où celles-ci restent discrètes et ne contreviennent pas à l'ordre public. Les sœurs, de leur côté, agissent avec prudence et parent au plus urgent.

Certaines communautés (Amiens, Beaune, Montauban, Orléans) n'ont presque pas connu de rupture ou de séparation. Au seuil de l'Empire (1804), 25 des 74 communautés dissoutes sont déjà reconstituées. C'est beaucoup. Certaines le sont "de fait" très tôt mais pas toujours de manière officielle. C'est le cas de Troyes II et Pont-Audemer dès 1794, Paris III (rue de Grenelle) en 1795, Tours en 1798. Les deux anciennes communautés de Bordeaux fusionnent en 1804, celle de Narbonne survit jusqu'en 1835.

Grâce au soutien financier de parents ou d'amis, les tractations vont bon train et, moyennant quelques procédés habiles, les carmélites

(12) Paroles citées in, *Chroniques de l'Ordre des Carmélites* Troyes, 1887, tome II, p. 306.

(13) cf. *Carmel*, 1928-1929, p. 181.

(14) cf. *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, Troyes, 1887, tome I, p. 32.

contournent le problème du statut légal des communautés religieuses. Jusqu'en 1801, les sœurs vivent sous le régime de la clandestinité. Le concordat (1801) qui donne la paix à l'Eglise de France ne fait pas mention de la vie religieuse, et cela intentionnellement, comme s'en explique le ministre des cultes Portalis dans un rapport du 26 Messidor an IX :

"Toutes les institutions monastiques ont disparu : elles avaient été minées par le temps. Il n'est pas nécessaire à la religion qu'il existe des institutions pareilles ; et quand elles existent, il est nécessaire qu'elles remplissent le but pieux de leur établissement. La politique, d'accord avec la piété, a donc fait sagement de ne s'occuper que de la régénération des clercs séculiers, c'est-à-dire de ceux qui sont vraiment préposés, par leur origine et leur caractère, à l'exercice du culte. La discipline ecclésiastique ne sera plus défigurée par des exemptions et des privilèges funestes et injustes, ou par des établissements arbitraires qui n'étaient point de la religion"⁽¹⁵⁾.

Une telle vision utilitariste de la vie consacrée ne s'accorde vraiment pas avec la vocation du Carmel...

Même les "Articles organiques" imposés par Bonaparte passent la question sous silence. Aucune reconnaissance légale n'est donc possible pour les carmélites. Elles apprennent à s'en passer. Officiellement, l'existence des congrégations religieuses reste prohibée.

Devenu empereur, Napoléon ne modifie pas sa position, sauf pour certaines congrégations charitables utiles au rétablissement d'une France forte et dynamique. Dans ce cas précis est instauré le régime de l'autorisation individuelle par décret impérial. Les carmélites, on le comprend bien, ne peuvent pas bénéficier de ces dispositions gouvernementales particulières. Précisons tout de suite que sous la Restauration et les divers régimes des XIX^e et XX^e siècles, le statut juridique des congrégations religieuses s'assouplit mais ne fait pas l'objet de changements profonds. On se contente de passer de la reconnaissance gouvernementale à la reconnaissance législative. Aujourd'hui encore, nombre de communautés ne sont toujours pas reconnues.

Quelques groupes de carmélites, poussés par la nécessité, s'abritent derrière une "couverture" caritative et rémunératrice. C'est le cas très particulier des communautés de carmélites "enseignantes". La prise en charge d'écoles présente souvent plus d'inconvénients que d'avantages.

Les chroniques du Carmel de Sens abordent avec retenue la question épineuse :

"En 1804, Mgr de la Tour du Pin daigna nous visiter de nouveau, et comme nous portions encore l'habit séculier, Sa Grandeur nous témoigna le désir que nous prissions un costume noir et religieux. Ce vénérable

(15) Extrait cité in, H. PELTIER, *Histoire du Carmel*, Seuil, 1958, p. 275 et 276.

vieillard approuva que nous nous employassions à l'instruction des jeunes filles, et nous recommanda de le faire de façon à ne point perdre de vue l'esprit de notre sainte vocation au Carmel. Il nous dispensa néanmoins des obligations de notre sainte Règle, incompatibles avec l'instruction de la jeunesse"⁽¹⁶⁾.

La suite du texte omet de préciser que cinq sœurs refusent cette "reconversion" et s'incorporent à d'autres carmels. Les moniales ne sont pas des religieuses apostoliques. La situation est délicate à Orléans où le statut juridique de la communauté semble constituer un obstacle insurmontable. L'évêque, "Mgr Rousseau, porté aux œuvres extérieures de charité et persuadé qu'il hâterait ainsi l'approbation désirée, fit donner aux Carmélites, sur un ton qui ne souffrait point de réplique, l'ordre d'ouvrir immédiatement les classes, sans spécifier qu'elles seraient gratuites et sans vouloir que le nombre des enfants fût fixé d'avance"⁽¹⁷⁾. Obéissantes, les sœurs font la classe de 1807 à 1814. A Blois, les carmélites se vouent à l'éducation des enfants pauvres de 1800 à 1810. Sous la Restauration, les sœurs d'Angoulême (1820) et Douai (1828) tiennent des écoles et rencontrent des difficultés qui contribuent à mener à l'échec leurs essais de restaurations. Le monastère de Dijon adopte une solution de compromis et confie l'établissement à une sœur tourière (1806), laquelle eut le privilège d'apprendre à lire au futur Père Lacordaire. Les carmélites de Douai recoururent à cinq religieuses appartenant au Tiers-Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Même à travers ces exemples extrêmes, les carmélites montrent qu'elles entendent rester fidèles à leur vocation contemplative.

Les années passant, Napoléon se fait plus conciliant. L'Empire décline et l'attitude des carmélites n'est pas provocatrice. De nombreuses communautés se reconstituent, s'installent sans faire de bruit et mettent les autorités civiles devant le fait accompli. Lorsque tout danger semble écarté, les sœurs reprennent l'habit (si elles ne l'ont pas déjà) et procèdent à des élections régulières, les premières depuis la fin de l'Ancien Régime. Les plus jeunes d'entre elles peuvent enfin émettre leurs vœux, les clôtures sont canoniquement rétablies. D'une façon générale, le port de l'habit ne suscite pas trop de problèmes pour les carmélites puisque celles-ci sont cloîtrées et ne s'exposent pas à le porter publiquement. Il en va autrement pour nombre de congrégations actives, surtout masculines. Même sous la Restauration subsistent bien des préjugés anticléricaux et gallicans dont les religieux sont les premières victimes. Le port du costume ecclésiastique des réguliers s'avère alors emblématique et soulève de multiples oppositions.

(16) Extrait cité in, *Chroniques de l'Ordre des Carmélites* Troyes, 1888, tome III, p. 348-349.

(17) cf. *Chroniques de l'Ordre des Carmélites* Troyes, 1888, tome III, p. 142.

Les difficultés rencontrées par les carmélites sont plutôt d'ordre interne. A Rouen, la Prieure et quelques moniales refusent le Concordat et versent dans le schisme de la "Petite Eglise". A Angoulême, les sœurs cèdent leur propriété à des ursulines (1823), devant l'impossibilité de rétablir la vie régulière. Pour des raisons liées à la pauvreté et à l'hostilité des autorités civiles, la restauration du couvent de Moulins s'avère très laborieuse et échoue une première fois, malgré la présence de 11 survivantes parmi les 18 sœurs expulsées en 1792. Le monastère de Sens connaît lui aussi des difficultés : dettes, famine, brusque déménagement, hésitations de la Mère Prieure quant à l'avenir de la communauté.

De tous ces éléments liés à la résurgence des communautés de carmélites, il ressort clairement que le Carmel de France a fait l'objet d'une "résurrection" plus que d'une "renaissance". Ce processus de retour à la vie n'est ni un commencement absolu, ni une nouvelle naissance au sens strict. Bien au contraire, il est l'expression d'une parfaite continuité de vie entre les communautés de l'Ancien Régime et celles de l' "après Révolution". La fidélité exemplaire des carmélites françaises atteste que la vie a toujours subsisté de façon cachée là où la mort était officiellement constatée.

C. Une fécondité surabondante

C'est surtout avec l'avènement de la Restauration (1814) que le renouveau carmélitain se confirme et s'amplifie, moyennant quelques obstacles inévitables.

L'exposé de ces obstacles va nous permettre d'apprécier le succès du reste.

Trois restaurations, extrêmement difficiles, sont abandonnées puis reprises, au risque de paraître interminables : Dijon (de 1806 à 1864), Saint-Denis (de 1807 à 1860) et Compiègne (de 1814 à 1866). D'autres restaurations "longues" se révèlent particulièrement émouvantes puisqu'elles sont dues aux dernières survivantes et représentantes de ces mêmes carmels sous l'Ancien Régime. C'est notamment le cas d'Arles (1823), Lectoure (1825) et Chambéry (1825). A Angoulême, Compiègne, Dijon, Douai, Narbonne, Pamiers et Toulouse, des premiers essais de restaurations avortent. Plus favorisées sont les sœurs qui ont la joie de pouvoir récupérer les bâtiments qu'elles occupaient avant la Révolution (à Angers, Lectoure, Montauban, Morlaix, Pamiers, Pontoise, Reims, Saint-Denis, Sens et Tours). "La patience obtient tout" disait sainte Thérèse...

La restauration du monastère d'Aix prend des allures d'un véritable retour aux sources, hautement symbolique puisque les sœurs s'établissent momentanément (1805) dans la même maison qui avait reçu les fondatrices de leur carmel en 1625.

Pour plusieurs carmels, il est bien difficiles d'établir la date précise de restauration. Cette date constitue une réalité fluctuante. Elle varie selon que l'on retient celle du début des pourparlers, celle de la venue des restauratrices "in situ", celle de la reconnaissance canonique qui clôt et consacre l'installation en tant que telle. D'une date à l'autre, il peut parfois s'écouler beaucoup de temps (jusqu'à plusieurs années). La notion même de "restauration" recouvre une réalité précise qu'on peut avoir du mal à circonscrire. Il ne s'agit ni d'une fusion entre plusieurs communautés qui se regroupent pour en former une nouvelle (exemple : Bordeaux), ni d'une seconde fondation (et là, la limite est difficile à cerner) en un lieu déjà occupé par une communauté distincte ou éteinte, comme c'est le cas pour Nancy II, Grenoble II, etc...

Toute restauration se base sur la continuité évidente d'un lien spirituel ou physique (survie d'éléments humains) entre deux groupes.

Quelques chiffres illustrent bien le "printemps" du Carmel Français au XIXe siècle :

De 1814 à 1830, 8 communautés sont restaurées et 8 monastères nouveaux sont fondés. De 1831 à 1850, 5 communautés supplémentaires sont rétablies auxquelles s'ajoutent 20 fondations nouvelles.

Les fondations, progressivement, prennent le relais des restaurations :

Bilan de la restauration des 74 carmels fermés au moment de la Révolution :	
Jusqu'en 1804	25 restaurations
de 1805 à 1813	6 restaurations
de 1814 à 1830	8 restaurations
de 1831 à 1850	5 restaurations
après 1850	7 restaurations
Total	51 restaurations

Bilan des fondations :	
Jusqu'en 1830	8 fondations
de 1831 à 1850	20 fondations
de 1851 à 1901	59 fondations
Total	87 fondations

L'initiative de ces restaurations ou fondations n'est le monopole de personne. Elle peut revenir à des bienfaiteurs laïcs ou à des ecclésiastiques. Souvent, ce sont les carmels eux-mêmes qui d'une manière spontanée s'engagent dans ces perspectives réellement missionnaires. Aux troubles de la "Révolution de Juillet" (1830), particulièrement anticléricale, succède une période faste dans l'histoire du catholicisme français. Les vocations affluent et les carmels connaissent une vitalité peu commune.

Un importante vague de fondations se maintient pendant tout le

second quart du XIXe siècle. Trois exemples sont significatifs : le carmel de Cahors, fondé en 1824, atteint très vite son autonomie et devient fondateur des communautés de Figeac (1833) et de Saint-Flour (1839). Le monastère de Montauban assume sans difficulté particulière trois fondations, au rythme d'une fondation tous les dix ans : Cahors en 1824, Carcassonne en 1833 et Villefranche-de-Rouergue en 1844. Les trois fondations du carmel de Toulouse sont encore plus rapprochées dans le temps : Bagnères-de-Bigorre et Oloron-Sainte-Marie en 1833, Libourne en 1838. Aux alentours de 1845, l'extinction des 23 monastères non relevés après la Révolution est contrebalancée par autant de fondations nouvelles. L'avenir du Carmel français est assuré.

L'expansion amorcée se poursuit pour culminer, au moment des expulsions de 1901, avec un total de 132 carmels en France⁽¹⁸⁾, soit 58 de plus qu'à la veille de la Révolution.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages de base :

- R. P. Rafael MEJIA, OCD, *Carmelos de Francia (1604-1990)*. Col. "Carmelos del Mundo" n°1. Editorial Monte Carmelo. Burgos, 1992.
- *Chroniques de l'Ordre des Carmélites de la Réforme de sainte Thérèse depuis leur introduction en France*. Deuxième série. 4 tomes. Poitiers, Oudin éditeur, 1887.
- *Vie de la Révérende Mère Camille de l'Enfant-Jésus née de Soyecourt*. Préface de Mgr d'Hulst. Paris, Librairie Poussielgue, Première édition, 1897.

Etudes complémentaires :

- R. P. BRUNO de Jésus-Marie, OCD, *Le sang du Carmel*. Coll. "Epiphanie Carmel", Seconde édition. Paris, Le Cerf, 1992.
- G. CHOLVY, *La religion en France de la fin du XVIIIe à nos jours*. Hachette. 1991.
- Chanoine Henri PELTIER, *Histoire du Carmel*. Coll. "La Vigne du Carmel". Seuil, 1958.

(18) Il s'agit là de fondations bien vivantes parmi lesquelles nous ne comptons pas les six extinctions survenues dans le courant du XIXe siècle (Ferney-Voltaire en 1830, Lille II en 1834, Aubagne en 1848, Nice I en 1861, Valognes en 1870 et Saint-Denis en 1895). En 1930, après le retour des expulsions, la France compta jusqu'à 135 carmels en activité, chiffre qu'elle n'a jamais dépassé depuis.

- Carmel de Cherbourg, *Généalogie des Couvents de Carmélites de la Réforme de sainte Thérèse. (1562-1962)*. 45 tableaux regroupant les carmels du monde entier. Tirage limité. 1962.

Revues :

- *LE CARMEL*, bulletin du Carmel de France et de son Tiers-Ordre. Tome XIV, 1928-1929. Articles consacrés à quelques carmels pendant la Révolution. p. 108, 137, 177, 206, 231, 258.

- *Lien des contemplatives*, Bulletin édité par le Service des Moniales de France. Numéro spécial 81bis (juin 1985) consacré au statut juridique des congrégations.

*

* *

DÉBAT

Bernard Hours : J'aurais une petite précision à apporter. Quand vous avez donné le chiffre de soixante-quatorze carmels à la veille de la Révolution, tous ne peuvent être rassemblés, car il y a les carmels qui suivent la législation interne à la France et qui sont sous l'autorité de trois visiteurs apostoliques, et les carmels intégrés à la France au fur et à mesure des conquêtes des rois, et notamment Louis XIV ; ces derniers sont placés sous l'autorité des pères carmes, congrégation Saint-Elie, et les deux branches du carmel féminin ont très peu de contacts entre elles. Je n'ai trouvé comme contact réel qu'entre les carmels du comtat Venaissin et ceux de France. Les carmels du nord, intégrés par les conquêtes de Louis XIV à la fin du XVII^e siècle, ont très peu de contacts avec des voisins pourtant très proches.

Frère Louis-Marie de Jésus : Il faut rappeler schématiquement qu'il y avait en France deux types juridictionnels ; une grande partie des carmels féminins français avait été fondée et demeurait placée sous la juridiction dite béruillienne, des pères de l'Oratoire en particulier ; et une partie faible était sous la juridiction propre de l'ordre. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je pense que sur soixante-quatorze communautés il y en avait un peu moins de vingt sous la juridiction directe des Carmes.

Bernard Hours : Il faut préciser, qu'à partir des années 1660, les pères de l'Oratoire ont définitivement perdu la supériorité.

Frère Louis de Jésus : Il faut dire aussi que le critère juridictionnel n'était pas uniquement géographique. Il y avait en particulier le carmel de Limoges qui avait été fondé par la mère Isabelle des Anges, seule fondatrice espagnole, qui était restée sur place et qui avait posé comme condition de pouvoir garder un lien très étroit avec les pères carmes. Il y eut d'ailleurs une grande querelle, mais il n'y avait pas que ce carmel.

Bernard Hours : Est-ce que vous distinguez les refondations et les fondations ?

Frère Louis de Jésus : Vous posez une question qui peut soulever un très gros problème? Qu'entendons-nous exactement par restauration ? J'ai pris comme argument d'autorité la classification de ce Monasticon, mais il y a certains carmels que l'on appelle fondations mais qui sont en fait restaurations et vice versa.

Bernard Hours : D'une part, des sœurs de l'ancienne communauté supprimée à la révolution fondent une communauté dans la même ville, il y a donc continuité de la vie

communautaire, notamment manifestée par les archives ; d'autre part, il y a des carmels qui se fondent dans une ville où il y avait eu un autre carmel, mais sans aucun rapport avec celui qui avait été éteint au moment de la Révolution.

Frère Louis de Jésus : Je vais lire rapidement un paragraphe de ce que j'ai préparé pour la publication : "Pour plusieurs carmels il est bien difficile de dire la date précise de restauration, cette date constitue une réalité fluctuante, elle varie selon que l'on retient celle du début des pourparlers, celle de la venue des restauratrices *in situ*, celle de la reconnaissance canonique qui clôt et consomme l'installation en tant que telle. D'une date à l'autre il peut s'écouler beaucoup de temps, jusqu'à plusieurs années. La notion même de restauration recouvre une réalité précise qu'on peut avoir du mal à circonscrire. Il ne s'agit ni d'une fusion entre plusieurs communautés qui se regroupent pour en former une nouvelle, l'exemple typique est celui des deux monastères de Bordeaux, ni d'une seconde fondation et là la limite est très difficile à cerner ; un lieu peut avoir déjà été occupé par une communauté distincte ou éteinte comme c'est le cas de Nancy II, Grenoble II. Toute restauration se base sur la continuité évidente d'un lien spirituel ou physique par la survie d'éléments humains entre deux groupes. Mais parfois ce lien n'est que spirituel.

Bernard Hours : Vous avez aussi évoqué la continuité parfaite. Dans le gouvernement de l'ordre les choses changent considérablement, puisque après la Révolution, les Carmélites passent sous l'autorité de l'ordinaire, ce que du point de vue juridique, elle n'étaient pas avant ; elles avaient leurs propres supérieurs. La réforme de 1660 était une manière pour le roi et les évêques de mettre la main sur les carmels.

Mgr Hardy : Pour l'histoire locale, une petite remarque, le carmel de Beauvais était une fondation, il n'y en avait pas avant.

François Callais : Je voudrais rappeler que le carmel est un des rares ordres religieux à avoir relativement échappé à la persécution combiste. Quand on voit les mémoires de Combes et les témoignages de l'époque on remarque que l'argument sauveur pour les religieux c'est qu'ils ne concurrencent pas les laïcs et sont "inutiles". Les congrégations qui enseignent sont particulièrement visées, ces sont les ennemies, on confisque leurs biens, on les expulse. Les hospitalières, on est obligé de les tolérer plus ou moins parce qu'on ne peut pas les relayer, mais celles qui sont purement contemplatives, à part les chartreux, condamnés sous prétexte qu'ils vendent leur liqueur, ont souvent pu échapper à la persécution ; les Carmélites ont été ainsi épargnées malgré leurs craintes. "Chasser les Carmélites ce n'est pas la peine, elles ne servent à rien". L'argument des Lumières se révèle alors sauveur. On connaît aussi le rôle de la prieure d'Alger, Jeanne Bibesco, qui était d'une grande famille ; elle a su "dialoguer" avec le "petit père" Combes. Elle était envoyée par Mgr Oury, archevêque d'Alger, qui voulait sauver les Pères blancs et les Trappistes.

Frère Louis de Jésus : On lui reproche même d'avoir été très liée avec le "petit père" Combes.

Mgr Hardy : Il y aurait aussi un débat, c'est celui de la renaissance légale. C'est assez extraordinaire ce qui se passe actuellement, le carmel de Compiègne a obtenu, ou plutôt on lui a proposé une reconnaissance légale. Il a été dans ce sens là. Il y a toute une étude à faire sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat après la Révolution et après la période de Combes. Il y a quand même des restes de la Révolution, encore pour des vœux par exemple ; alors que Combes ne s'en était pas occupé.

Bernard Hours : Et puis il y a des oubliés, mais je crois qu'ils sont très difficiles à étudier. Il est évident que toutes les Carmélites dont vous avez si bien décrit le courage, la ténacité et la constance n'auraient pas pu survivre sans bon nombre de laïcs.

Mme Botton : Pour illustrer le propos de frère Louis-Marie de Jésus je voudrais donner l'exemple du carmel de la Réunion de Versailles. Composé dès 1803 sur l'initiative de l'abbé , avec les deux vicaires apostoliques qui ont survécu à la Révolution. La rue des Tournelles, à Versailles, a reçu des religieuses carmélites provenant de quatorze carmels de province, aussi bien d'au dessous de la Loire que d'au-dessus. Il en est mort six à Versailles et les

autres ont survécu. Il y a eu des postulantes et vingt et une sont dans la postulance novice. Elles sont parties et ont restauré le carmel de Pontoise où la première profession a été prononcée en 1822. Le carmel de Pontoise existe toujours sur les lieux de fondation. Il était resté trois Carmélites à Pontoise pour veiller au grain. La providence, qui prend parfois des chemins un peu curieux, a fait qu'au comte de Montiers qui possédait les reliques de Marie de l'Incarnation, Mme Acarie a dit : "Si vous retournez à Versailles je vous reprend les reliques". Toutes les tentatives d'achat sur Versailles ont échoué et elles on pu racheter leur carmel à Pontoise.

Annexe 1**LE CARMEL FRANÇAIS DANS LA TOURMENTE
RÉVOLUTIONNAIRE (74 MONASTÈRES)**

N.B. : les monastères dépourvus de date d'extinction ou de fermeture subsistent toujours en 1993.

	Date de la Fondation	Date de la Dispersion des sœurs	Remarques	Fermeture définitive
Abbeville	1636	01.10.1792	Fondation restaurée en 1802	
Agen	1628	01.10.1792	Fondation restaurée en 1807	
Aix-en-Provence	1625	14.09.1792	Fondation restaurée en 1802	
Alençon I	1778	1793	Fondation éteinte	1793
Amiens	1606	02.10.1792	Rassemblement clandestin immédiat sans rupture véritable ni restauration	
Angers	1626	09.1792	Fondation restaurée en 1850	
Angoulême	1654	09.1792	Fondation restaurée en 1854	1949
Arbois	1647	13.09.1792	Fondation éteinte	1792
Arles	1632	29.09.1792	Fondation restaurée en 1823	
Auch	1630	29.09.1792	Fondation restaurée en 1835	1990
Avignon	1613	09.1792	Fondation restaurée en 1817	
Beaune	1619	02.10.1792	Rassemblement clandestin immédiat sans rupture véritable ni restauration	
Besançon	1616	29.09.1792	Fondation restaurée en 1843	
Blois	1625	02.10.1792	Fondation restaurée en 1800	
Bordeaux-S.Joseph	1610	01.10.1792	Ces deux monastères fusionnent en 1804	1792
Bordeaux-Assomp.	1618	01.10.1792		1792
Bourges	1617	1790	Fondation restaurée en 1803	

	Date de la Fondation	Date de la Dispersion des sœurs	Remarques	Fermeture définitive
Caen	1616	1792	Fondation restaurée en 1868	
Carpentras	1627	27.09.1792	Reprise de la vie commune en 1810. Restauration : 1814	
Cavaillon	1668	1792	Fondation éteinte	1792
Chalon-sur-Saône	1610	12.09.1792	Fondation restaurée en 1820	
Chambéry	1634	début 1793	Fondation restaurée en 1825	
Chartres	1620	1792	Fondation restaurée en 1802	
Chatillon-sur-Seine	1621	1792	Fondation éteinte	1792
Chaumont-en-Bassigny	1623	1792	Fondation éteinte	1792
Compiègne	1641	14.09.1792	Fondation restaurée en 1834 puis en 1866	
Dieppe	1615	1792	Fondation éteinte	1792
Dijon	1605	30.09.1792	Fondation restaurée en 1806 puis en 1864	
Dole	1614	1792	Fondation éteinte	1792
Douai	1625	17.09.1792	Fondation restaurée en 1828 puis en 1835	
Gisors	1631	1792	Fondation éteinte	1792
Gray	1644	1792	Fondation éteinte	1792
Grenoble I	1649	1792	Fondation éteinte	1792
Guingamp	1628	1792	Fondation éteinte	1792
Lectoure	1623	1792	Fondation restaurée en 1825	
Lille I	1626	14.09.1792	Fondation éteinte	1792
Limoges	1618	17.01.1791	Fondation restaurée en 1808	
Lyon	1616	04.10.1792	Fondation restaurée en 1804	

	Date de la Fondation	Date de la Dispersion des sœurs	Remarques	Fermeture définitive
Mâcon	1626	1792	Fondation éteinte	1792
Marseille I	1623	23.09.1792	Fondation restaurée en 1832	1970
Metz	1623	09.1792	Fondation restaurée en 1861	
Montauban	1634	30.09.1792	Rassemblement clandestin sans rupture véritable ni restauration	1971
Morlaix	1624	09.11.1792	Fondation restaurée en 1802	
Moulins	1628	17.09.1792	Fondation restaurée en 1852	
Nancy I	1618	1792	Fondation éteinte	1792
Nancy II	1627	1792	Fondation éteinte	1792
Nantes	1618	10.09.1792	Fondation restaurée en 1801	
Narbonne	1620	01.1794	La communauté survit jusqu'en 1835. Restauration en 1866	
Neufchâteau	1649	1792	Fondation éteinte	1792
Nevers	1619	01.10.1792	Fondation restaurée en 1802	
Niort	1648	10.1792	Fondation restaurée en 1858	
Orléans	1617	31.08.1792	Rassemblement clandestin immédiat sans rupture véritable ni restauration	
Pamiers	1648	15.10.1792	Fondation restaurée en 1804	
Paris I (l'Incarnation)	1604	29.09.1792	Fondation restaurée en 1802	
Paris II (rue Chapon)	1617	1792	Fondation éteinte	1792
Paris III (rue du Bouloy, rue de Grenelle)	1664	14.09.1792	Fondation restaurée en 1795	
Poitiers	1630	29.09.1792	Fondation restaurée en 1802	
Pont-à-Mousson	1627	1792	Fondation éteinte	1792

	Date de la Fondation	Date de la Dispersion des sœurs	Remarques	Fermeture définitive
Pont-Audemer	1641	01.10.1792	Fondation restaurée en 1794	
Pontoise	1605	12.09.1792	Fondation restaurée en 1803	
Reims	1633	12.09.1792	Fondation restaurée en 1802	1989
Riom I	1618	14.09.1792	Fondation restaurée en 1818	1901
Rouen	1609	1792	Fondation restaurée en 1805	
Saint-Denis	1625	09.1792	Fondation restaurée de 1807 à 1860	1895
Saintes	1617	08.09.1792	Fondation restaurée en 1854	
Saint-Mihiel I	1628	27.08.1792	Fondation éteinte	1792
Salins	1627	03.09.1792	Fondation éteinte	1792
Sens	1625	01.10.1792	Fondation restaurée en 1801	
Toulouse	1616	1791	Fondation restaurée en 1817	
Tours	1608	12.1792	Fondation restaurée en 1798	
Trévoux	1668	09.1792	Fondation restaurée en 1874	1901
Troyes II	1630	24.10.1792	Fondation restaurée en 1794	
Valenciennes I	1618	22.09.1792	Fondation éteinte	1792
Verdun I	1634	14.05.1790	Fondation éteinte	1790

Annexe 2**FONDATEURS DU XIX^e SIÈCLE ANTÉRIEURES A 1850 :**

N.B. : - les monastères dépourvus de date d'extinction subsistent toujours en 1993.

- Grenoble II et Lille II sont de véritables fondations et non de simples restaurations, même si les localités de Grenoble et de Lille étaient dotées d'un carmel avant la Révolution.

	Date de fondation	Date d'extinction	Carmel fondateur
Albi	1842		Agen
Aubagne	1844	1848	Marseille I
Autun	1838		Saint-Denis
Bagnères-de-Bigorre	1833		Toulouse
Cahors	1824	1957	Montauban
Carcassonne	1833	1949	Montauban
Ferney-Voltaire	1826	1830	Aix-en-Provence
Figeac	1833		Cahors
Grenoble II	1841	1981	Chambéry
Le Mans	1830		Orléans
Les Vans	1840	1971	Avignon
Libourne	1838	1972	Toulouse
Lille II	1817	1834	Aucun de manière véritable
Lisieux	1838		Poitiers
Luçon	1847		Nantes
Moissac	1826	1950	Pamiers
Montpellier	1837		Rodez
Nice I	1847	1861	Gènes (Italie)
Nîmes	1843	1972	Aix-en-Provence

	Date de fondation	Date d'extinction	Carmel fondateur
Oloron-Sainte-Marie	1833		Toulouse
Rennes	1841		Troyes
Rodez	1825		Paris-Vaugirard
Roubaix	1830	1953	Lille II
Saint-Flour	1839		Cahors
Toulon	1831		Arles
Tulle	1836	1970	Limoges
Valognes	1825	1870	Hoogstract (Belgique)
Villefranche-de- Rouergue	1844		Montauban